

Syndicat Mixte des Glières

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 08 JUIN 2026

n° SMG-2026-009

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DES GLIERES ET INSTALLATION DU BUREAU

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières, dûment convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en séance publique, au Conseil départemental de la Haute-Savoie, dans la salle des séances à Annecy, sous la présidence de :

M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	MM. Christian ANSELME, Mickaël MAISTRE, Pierre BARRUCAND, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET
Autres membres :	<u>Titulaires</u> MM. Christian ANSELME, Bruno DUMEIGNIL, Mmes Agnès GAY, Odile MAURIS, MM. Martial SADDIER, Jean-Jacques WROBLEWSKI
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
M. Stéphane VALLI	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	12	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	11	Voix Pour	10
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	0/1	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	10	Abstention(s)	0
Elu(e)s déporté(e)s :	1		

En application de l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte des Glières, le comité est composé :

- du Président désigné parmi les représentants du Conseil départemental ;
- de 4 Vice-Présidents dont un représentant de chaque groupement de communes et un représentant du Conseil départemental.

M. le Président précise que le Bureau sortant est composé comme suit :

- Président : M. François EXCOFFIER.
- Vice-Président représentant du Conseil départemental de la Haute-Savoie : Mme Marie-Louise DONZEL-GONET.
- Vice-Président représentant du Grand Annecy (GA) : M. Christian ANSELME.
- Vice-Président représentant de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) : M. Christophe FOURNIER.
- Vice-Président représentant de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) : M. Pierre BARRUCAND.

Il indique que, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents, et à l'installation du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières.

Vu l'article L.2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières ;

Vu les statuts modifiés dudit Syndicat et, notamment, ses articles 5 relatif à la composition du Comité Syndical, 6 relatif au fonctionnement du Comité Syndical et 7 relatif à la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2026-008 en date du 08 juin 2026 relatif à l'installation des nouveaux membres, et à l'élection du Président du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, et conformément à la désignation des représentants délégués par le Département de Haute-Savoie et les collectivités membres du Syndicat Mixte des Glières, soit 12 titulaires et 12 suppléants, et conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il est proposé de procéder à l'élection de 4 Vice-Présidents.

L'article 7 des statuts du Syndicat Mixte des Glières stipule que le Bureau du Comité Syndical est composé du Président du Comité Syndical et de 4 Vice-Présidents, dont un représentant de chaque groupement de communes et un représentant du Conseil départemental.

Le Comité Syndical ne peut délibérer valablement que si le quorum est atteint, en présence d'au moins 7 membres du Comité Syndical, conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte.

11 membres du Comité étant présents, le quorum est vérifié.

Le choix des modalités de scrutin est soumis aux élus.

A l'unanimité, les membres présents optent pour un vote au scrutin public à main levée.

A la demande du Président de séance, les membres du Comité Syndical peuvent déclarer leur candidature.

Il est proposé que les Vice-Présidents soient élus l'un après l'autre.

Élection du Vice-Président représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy

Est candidat :

- M. Christian ANSELME.

M. Christian ANSELME ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 11
- Votants : 10
- Ne prend pas part au vote : 1

M. Christian ANSELME a obtenu 10 voix "pour".

M. Christian ANSELME, ayant obtenu l'unanimité des voix, est élu Vice-Président du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du Vice-Président représentant de la Communauté de Communes Faucigny-Glières

Est candidat :

- M. Mickaël MAISTRE.

M. Mickaël MAISTRE ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 11
- Votants : 10
- Ne prend pas part au vote : 1

M. Mickaël MAISTRE a obtenu 10 voix "pour".

M. Mickaël MAISTRE, ayant obtenu l'unanimité des voix, est élu Vice-Président du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du Vice-Président représentant de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Est candidat :

- M. Pierre BARRUCAND.

M. Pierre BARRUCAND ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 11
- Votants : 10
- Ne prend pas part au vote : 1

M. Pierre BARRUCAND a obtenu 10 voix "pour".

M. Pierre BARRUCAND, ayant obtenu l'unanimité des voix, est élu Vice-Président du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du Vice-Président représentant du Conseil départemental

Est candidate :

- Mme Marie-Louise DONZEL-GONET.

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 11
- Votants : 10
- Ne prend pas part au vote : 1

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET a obtenu 10 voix "pour".

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, ayant obtenu l'unanimité des voix, est élue Vice-Présidente du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installée dans ses fonctions.

Constatant que l'ensemble des Vice-Présidents du Comité Syndical ont été installés et il est ainsi constitué :

- Président : M. François EXCOFFIER
- Vice-Président représentant du Grand Annecy (GA) : M. Christian ANSELME.
- Vice-Président représentant de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) : M. Mickaël MAISTRE.
- Vice-Président représentant de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) : M. Pierre BARRUCAND.
- Vice-Présidente représentant du Conseil départemental de la Haute-Savoie : Mme Marie-Louise DONZEL-GONET.

**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,**

PROCLAME élus Vice-Présidents du Syndicat Mixte des Glières :

M. Christian ANSELME, Vice-Président représentant le Grand Annecy,
M. Mickaël MAISTRE, Vice-Président représentant la Communauté de Communes Faucigny Glières,
M. Pierre BARRUCAND, Vice-Président représentant la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,
Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Vice-Présidente représentant le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

DECLARE installé le Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières.

FIXE la composition du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières de la manière suivante :
M. François EXCOFFIER, Président du Comité Syndical,
M. Christian ANSELME, Vice-Président représentant le Grand Annecy,
M. Mickaël MAISTRE, Vice-Président représentant la Communauté de Communes Faucigny Glières,
M. Pierre BARRUCAND, Vice-Président représentant la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,
Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Vice-Présidente représentant le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,

Le Président du Syndicat Mixte des Glières,

François EXCOFFIER